Image not found or type unknown

# Plus value concernant la vente de ma maison

Par **BUISSON SYLVIANE**, le **17/05/2018** à **15:29**

Bonjour,
J'ai mis ma maison principale en location depuis 1 an car je suis logée gratuitement par mon employeur, ma locataire va partir et je souhaite vendre donc ma maison. Comment puis-je être exonérer de la plus value... Merci d'avance Sylviane

Par **fabrice58**, le **17/05/2018** à **15:48**

Ce sera difficile dès lors que vous êtes logée à une autre adresse depuis 1 an et qu'elle vous procure des revenus fonciers..
Ou vous dites que c'est votre résidence principale le jour de la vente, au risque d'une rectification par le fisc qui ira voir vos déclarations des revenus puisque vous déclarez ces revenus fonciers.

cdt

Par **HOODIA**, le **17/05/2018** à **16:24**

Bonjour,
J'ai vendu une maison après le départ de mon locataire ,et après trente ans (de la date d'achat) vous n'avez pas à payer la plus value .
(résidence principale pendant environ 10ans et ensuite locataires)

Par **janus2fr**, le **17/05/2018** à **17:21**

[citation]Par la nature du bien cédé, le montant de la cession, la durée de détention etc., certaines plus-values sont exonérées d'impôt.

Les exonérations peuvent s'appliquer dans les cas suivants :

cession de la résidence principale ;
première cession d'un logement autre que la résidence principale ;
cession effectuée par des personnes âgées ou invalides de condition modeste ;

durée de détention du bien cédé supérieure à 30 ans ;
cession d'un logement en France de non résidents ;
cession inférieure à 15 000 € ;
nature des opérations réalisées (expropriation, ...)
certains partages ;
cession au profit d'organismes en charge du logement social ou de particuliers s'engageant à réaliser des logements sociaux ;
droit de surélévation.
zone tendue
[/citation]
https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plus-values-exonerees

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés